

Conditions Générales de Vente

Les conditions générales de vente ci-après définies s'appliquent à toutes les commandes et à toutes les ventes de la société. Les commandes de nos clients sont fermes, sauf avis contraire de notre part sous quinzaine. Aucune annulation ou modification de commande de la part du client n'est opposable à la société.

Les factures sont établies conformément au tarif en vigueur au jour du retraitement ou de l'expédition des marchandises.

1. Toute livraison est soumise à l'acceptation expresse des présentes conditions de vente et à une confirmation écrite de la commande.
2. Sauf convention expresse, le retard dans les délais de livraison ne peut donner lieu à indemnité ou annulation de la commande, et notamment dans les cas suivants :
 - a. Les conditions de paiement n'ont pas été observées
 - b. Force majeure ou évènement propre à retarder ou suspendre la livraison des marchandises
3. Nos marchandises, même convenues franco, voyagent aux risques et périls du destinataire, à qui il appartient en cas d'avaries ou de pertes, de faire toutes réserves, et d'exercer tout recours auprès des transporteurs seuls responsables, dans les formes et délais prévus à l'article L 133-3 du code de commerce.
4. Le client aura toute faculté de réceptionner les marchandises au moment de la livraison. Il lui appartient de vérifier les marchandises à la livraison et vérifier leur conformité à la commande.
5. Aucune réclamation ne sera admise sur de la marchandise ayant subi une quelconque manipulation. Toute réclamation devra être faite par écrit dans un délai de 48 heures à compter de la date de livraison.
6. Aucun retour de marchandise ne pourra être effectué sans notre consentement écrit, ce consentement n'impliquant aucune reconnaissance.
7. Des pénalités sont appliquées dans le cas où des sommes dues ne sont pas versées à la date de paiement figurant sur la facture. Ces pénalités sont d'un taux au moins égal à trois fois le taux de l'intérêt légal prévu par la Banque de France, majoré de 2 %. En outre, en cas de retard de paiement, il sera dû une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé à 40 €.
8. En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, nous nous réservons le droit d'augmenter son montant de 15% avec un minimum de 40€ en sus des intérêts de retard prévus à l'article 7. Le recouvrement en étant assuré par l'organisme de notre choix.
9. En cas de prorogation de traites, les frais et intérêts résultant de cette prorogation seront à charge de l'acheteur.
10. Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, nous nous réservons le droit, même après expédition partielle d'une commande, d'exiger de l'acheteur les garanties que nous jugeons convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire nous donne le droit d'annuler tout ou partie du marché.
11. Le vendeur se réserve la propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts. A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, le vendeur pourra reprendre les marchandises et la vente sera résolue de plein droit et sans sommation par l'envoi d'une lettre recommandée. Les acomptes déjà versés resteront acquis à titre de dédommagement. Par ailleurs, l'acheteur est responsable des marchandises vendues dès leur remise matérielle.
12. Le risque de change est à la charge de l'acheteur
13. Le non-paiement d'une seule facture à son échéance rend exigible de plein droit le solde dû sur toutes les autres factures.
14. Aucun paiement avec escompte n'est accepté.

15. Pour toutes contestations relatives à l'application des présentes conditions générales de vente ou prestations de services réalisées par la société Inwitex, seul sera compétent le tribunal de commerce de Roanne.
16. Toutes les ventes et prestations de services réalisées par le vendeur sont soumises à la loi française.